

selon toute apparence recouru pour stimuler les ventes. Nous devrions parler plutôt des ventes et des livraisons réelles, celles qui nous rapportent quelque chose; ensuite nous pourrions établir un programme de planification plus réaliste.

Au cours d'un entretien au téléphone hier, avec le président de la Palliser Wheat Growers Association, celui-ci m'a dit qu'il est de notoriété publique actuellement, dans les marchés internationaux, que le Canada n'est plus le pays auquel on peut logiquement s'adresser pour acheter du blé, vu que nous sommes incapables de le livrer et de le charger quand les navires se présentent. La Palliser Wheat Growers Association semble d'avis également que la Commission canadienne du blé refuse actuellement des ventes de blé, incapable qu'elle est d'en assurer la livraison. Le ministre devrait nous donner des précisions là-dessus et nous exposer la situation.

Un groupe de négociants a examiné la question de la manutention et du transport des grains des Prairies. Qu'est-il advenu de ce rapport? Serait-ce trop délicat pour le ministre de nous le dire? Peut-être. Pour moi, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les paiements anticipés qui posent de nos jours un problème à propos des grains, mais les ventes. Il paraît que l'Iraq s'est mis en rapport avec la Palliser Wheat Growers Association pour savoir si elle pouvait lui faciliter la négociation d'une vente de blé, c'est-à-dire sur l'envoi de 100,000 tonnes de blé en Iraq, parce que ce pays n'arrivait pas à se frayer un chemin parmi les bureaucrates qui entourent la Commission canadienne du blé.

C'est scandaleux, car c'est de la vente du blé que dépend le succès ou l'échec de l'économie des Prairies. En jetant un coup d'œil sur les chiffres d'exportation considérables de 1969, nous nous rendons compte que le Canada, pour la première fois dans son histoire, a importé plus de produits agricoles qu'il n'en a exporté, pour environ 35 millions de dollars. C'est une situation affreuse pour un pays comme le Canada, qui possède le potentiel agricole, les ressources, la technique et la technologie nécessaires. Ce sont nos chemins de fer, nos installations aux points terminus et nos méthodes de ramassage qui causent le problème de la manutention.

**L'hon. M. Lang:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Je m'excuse d'interrompre le député, mais le ministre invoque le Règlement.

**L'hon. M. Lang:** Je me dois de signaler à Son Honneur la façon dont le député s'écarte du projet de loi à l'étude. La Chambre est saisie de trois projets de loi à la fois et si le représentant a vraiment l'intention de parler des trois en même temps, il s'agirait d'une situation exceptionnelle, mais ce qu'il dit n'a rien à voir avec le sujet à l'étude.

**M. Mazankowski:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, je dirais que la vente du blé se rattache certainement à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, car si notre ministre chargé de la Commission du blé avait le courage de stimuler et de faciliter les ventes, cette mesure législative serait inutile.

**L'hon. M. Lang:** Nous avons une année-record.

**M. Horner:** Pourquoi ne remplissez-vous pas les entrepôts?

**M. Mazankowski:** Ce n'est certainement pas une année-record pour les cultivateurs de l'Ouest, croyez-m'en. Pour eux, c'est un déficit record. Le ministre devrait se rendre dans l'Ouest pour se rendre compte de la situation. Sans aucun doute, il constaterait que je dis la vérité. La question dont je parle influe beaucoup sur notre aptitude à livrer notre grain.

Une autre chose influe sur les paiements anticipés et les conditions de la vente et de la commercialisation du blé: c'est le rapport Menzies, le projet actuel du gouvernement, d'après lequel on veut restreindre la quantité de grain emmagasiné dans les entrepôts commerciaux ou dans les terminus. Cela aussi diminue les réserves en espèces à injecter dans l'économie des Prairies. J'ignore exactement de combien la somme a été réduite jusqu'ici, mais c'est probablement de 75 à 100 millions de boisseaux, ce qui signifie qu'actuellement l'économie des Prairies dispose d'à peu près 150 millions de dollars de moins qu'il y a un an.

Le rapport Menzies recommande qu'on réduise de quelque 250 à 300 millions de boisseaux les réserves placées dans les entrepôts commerciaux. C'est fort bien, si on fait des ventes, mais si les ventes ne sont que théoriques, comme celles que j'ai mentionnées, l'agriculteur de l'Ouest n'en retirera pas beaucoup d'avantages.

Je répète que ce bill concorde parfaitement avec d'autres mesures agricoles. Ces mesures, y compris celle-ci, sont incompatibles avec les désirs de la vaste majorité des producteurs. J'avertis le gouvernement qu'un bill comme celui-ci fera très peu pour apaiser le cultivateur de l'Ouest, pour supprimer ses craintes, les frustrations et les déceptions que lui procure le gouvernement actuel. Un tel bill ne fera que le contrarier.

J'exhorte le ministre chargé de la Commission du blé et le ministre de l'Agriculture à étudier très sérieusement les répercussions qu'auront ces mesures législatives sur les cultivateurs de l'Ouest, qui éprouvent un sentiment profond d'anxiété et d'aliénation. Nous ne pouvons indiscutablement pas nous permettre un tel état de choses à l'heure actuelle car nous nous approchons rapidement du jour où les collectivités rurales auront disparu, chose que la majorité des Canadiens ne désirent pas.

Les deux ministres responsables de cette question ont l'obligation morale d'infléchir cette tendance. C'est également le devoir de tous les députés. Ces mesures, y compris le bill C-176 et le bill qui nous sera présenté et qui mettra le colza, la graine de lin et le seigle sous les auspices de la Commission du blé, ne correspondent pas nécessairement aux désirs des producteurs et j'exhorte le ministre à étudier les réalisations de la Commission du blé et de ses agences, que je soupçonne d'avoir provoqué en partie le problème. Tant qu'il ne sera pas résolu, nous pourrions faire toutes les avances possibles sans progresser le moins du monde.

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, à l'occasion de la deuxième lecture du bill C-239, j'aimerais d'abord citer une déclaration du Conseil canadien du développement rural au congrès canadien de l'agriculture:

Les régions rurales du Canada passent actuellement par une période d'ajustements radicaux.

Les événements agricoles des années 1970 affecteront non seulement les destinées de tous nos ruraux mais auront également une influence considérable sur la vie de tous les Canadiens qu'il s'agisse de campagnards ou de citoyens.